

11 juin 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 11 juin 2021

Covid-19 : modification des allocations en faveur des personnes handicapées au chômage temporaire

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les allocations en faveur des personnes handicapées au chômage temporaire.

Les personnes handicapées bénéficiant d'une allocation d'intégration qui sont temporairement au chômage peuvent subir un effet négatif sur leur allocation en raison des différentes exonérations qui s'appliquent entre les revenus du travail et les revenus de remplacement.

Pour éviter une telle situation en ces temps de crise du coronavirus, l'exonération qui s'applique à l'allocation de chômage temporaire sera assimilée à l'exonération qui s'applique aux revenus du travail, lors du calcul de l'allocation d'intégration.

Les effets négatifs de la crise sanitaire Covid-19 subsistent. Dès lors, le projet d'arrêté royal vise à prolonger cette assimilation du 30 juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 portant sur l'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be